



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2022/095**

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOUA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANÉY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST

Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOUA

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

**Objet : Demande d'agrément de l'intervenant musical et demande d'agrément de de l'éducateur sportif des écoles publiques auprès de la Direction Académique de l'Ariège, année scolaire 2022/2023.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'effectuer la demande, auprès de La Direction des Services Académique de l'Ariège, des agréments de l'intervenant musical et de l'éducateur sportif des écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2022/2023.

Il rappelle que cette demande d'agrément s'effectue annuellement pour tous les agents concernés.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir, puis il demande à l'Assemblée l'autorisation de signer ces documents.

Où l'exposé de son Président,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (voix 28 POUR)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, d'effectuer la demande, auprès de La Direction des Services Académiques de l'Ariège, des agréments de l'intervenant musical et de l'éducateur sportif des écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2022/2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes dont le modèle est annexé à la présente délibération,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance  
Monsieur Jackie ROY



**Pour le Maire :**  
DUROUDIER Jérôme  
Premier Adjoint

Le Maire  
Marc SANCHEZ

